



Rapport des faits saillants de l'exercice financier 2023

Juin 2024

Mesdames, Messieurs,

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal, en cette séance de conseil du 4 juin 2024, j'ai le plaisir à titre de maire et au nom de mes collègues du conseil municipal, de vous présenter les faits saillants qui résultent de l'analyse des états financiers de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

Les états financiers ont été vérifiés par la firme comptable « Pellerin Aubert Ramsay Provencher Inc. » et ont été déposés publiquement en séance ordinaire du conseil, le 4 juin 2024. Ce rapport indique que les états financiers dans leurs aspects significatifs donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

REVENUS	
Taxes	1 036 051 \$
Transferts	292 339 \$
Services rendus	3 974 \$
Autres revenus	85 055 \$
Investissements	1 318 844 \$
TOTAL REVENUS	2 736 263 \$

CHARGES	
Administration générale	335 667 \$
Sécurité publique	159 843 \$
Transport	667 072 \$
Hygiène du milieu	125 175 \$
Santé et bien-être	3 200 \$
Aménagement, urbanisme	40 815 \$
Loisirs et cultures	84 808 \$
Frais de financement	86 237 \$
TOTAL DÉPENSES	1 502 817 \$
TOTAL REVENUS	2 736 263 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement avant les conciliations fiscales	1 233 446 \$

Éléments de conciliation à des fins fiscales :

Excédent de l'exercice	1 233 446 \$
Moins revenus d'investissement	(1 318 844 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnements avant conciliation	(85 398) \$
Amortissement des immobilisations	244 272 \$
Remboursement dette long terme	(166 161 \$)
Transfert d'activités d'investissements	(384 618 \$)
Excédent (déficit) accumulé	(5 634 \$)
Autres éléments de conciliation	460 \$
	(311 681 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(397 079 \$)

Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales :

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales, les états financiers démontrent que la Municipalité a fait en 2023 un déficit de fonctionnements à des fins fiscales de (397 079 \$). En fait, ce déficit était prévu considérant que comme nous vous l'avons annoncé à maintes reprises, un montant de 400 000 \$ était prévu pour le projet de construction de l'hôtel de ville et de la bibliothèque. Nous avons un surplus de 716 795 \$ en 2022, mais en raison du montant pris dans le surplus cumulé, celui-ci est maintenant d'un montant de 319 717 \$ en 2023.

Nous voulons vous réitérer l'importance d'avoir un surplus cumulé. Ce montant cumulé nous fournit une marge de manœuvre pour palier en cas d'imprévus et nous aider à financer des projets à venir comme vous le faites dans vos budgets personnels. Le fait d'avoir un surplus cumulé est signe d'une bonne gestion financière.

Niveau d'endettement à long terme :

L'endettement total net à long terme de la Municipalité est assumé comme suit :

Dettes totales long terme de la Municipalité	1 473 803 \$
Programme d'aide en environnement, emprunt déboursé par le citoyen ayant fait une demande (conformité d'installation septique)	11 022 \$

À ce montant, il faut joindre la quote-part des dettes de la MRC qui s'élève à 89 246 \$.

Les dettes de la MRC se déclinent en deux soit : une partie pour la création de la SDDA (Gesterra) et une dette pour le centre administratif.

Le total du fardeau fiscal réel pour les contribuables est de 1 473 803 \$. Il faut expliquer que la dette de la Municipalité n'est pas de 1 473 803 \$. Nous avons fait un emprunt de 1 344 000 \$ pour les travaux de la RIRL dont 85 % reviennent au MTQ. En fait, de ce montant, 1 142 400 \$ revient au MTQ, et un montant de 201 600 \$ à la charge de la Municipalité selon nos calculs, mais nous attendons les chiffres réels du financement à la suite de la reddition de compte.

L'endettement total de la Municipalité est d'environ 410 000 \$. Ceci comprend les deux emprunts dans le cadre des travaux du RIRL ainsi que la gratte-niveleuse et des services

d'ingénierie. En ce qui concerne, la gratte et les services d'ingénierie, ces deux paiements sont à échéance en janvier et octobre 2025.

Rémunération des élus 2023:

	Rémunération	Allocation de dépenses
Christian Massé, Maire	6 854 \$	3 427 \$
André Thibodeau, conseiller	2 285 \$	1 143 \$
Julien Fournier	2 285 \$	1 143 \$
Marie V. Laporte	2 285 \$	1 143 \$
Catherine Belleau-Arsenault	2 285 \$	1 143 \$
Geneviève Bergeron	2 285 \$	1 143 \$
Nicolas Paris-Lafrance	2 285 \$	1 143 \$

Rémunération et l'allocation de dépenses d'un organisme supramunicipal 2023 :

Organisme Supramunicipal	Nom de l' élu	Rémunération
MRC Arthabaska	Christian Massé, Maire	4 052.82 \$
MRC Arthabaska	Julien Fournier, Conseiller siège # 2	197.68 \$

Monsieur Massé fait partie du comité de la politique culturelle et siège sur la commission d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et sur le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. Il est également un membre du Comité consultatif en urbanisme à la Municipalité.

Réalisations de l'année 2023 :

- Travaux dans la route Dussault, un tronçon du 3^e Rang et un tronçon dans la rue Yves-Boissonneault dans le cadre de la subvention RIRL - année 2;
- Rechargement municipal sur un tronçon du rang Allaire, dans le 3^e Rang, de la route Caron à la Grande-Ligne, du 4333 dans le 4^e rang jusqu'à la route Ouellette, un tronçon du 5^e Rang, un tronçon de la route P.E. Lambert ainsi qu'un tronçon dans la route Lafrance pour un total de 5 165 tonnes de gravier;
- Travaux dans les fossés dans la route Dussault à la rue Principale, dans le 3^e rang, du coin de la Grande-Ligne jusqu'à la route Caron, dans la route Lafrance ainsi que dans le 5^e Rang pour une distance totale de 9 900 mètres;
- Travaux effectués dans les chemins fermés l'hiver;

- Les honoraires et la préparation des travaux pour les travaux dans la RIRL - année 4 et 5, derniers travaux du plan quinquennal dans le cadre du PIRRL soit le 2^e Rang et la rue Guillemette;
- Poursuite des démarches pour la construction du futur hôtel de ville et de la bibliothèque;
- Analyse du dossier déneigement pour savoir si nous poursuivions avec un entrepreneur ou si nous allions redémarrer le déneigement à l'interne. Finalement, l'analyse a mené à redonner le contrat à un entrepreneur pour une durée de 5 ans;
- Installation du WiFi au Centre sportif.

Orientations du budget 2024 :

- Construction du nouvel hôtel de ville et de la bibliothèque;
- Comme nous n'avons pas de confirmation de la TECQ 2024-2029, nous avons prévu moins de travaux dans les chemins cette année. Advenant l'annonce de la TECQ assez rapidement en saison, nous pourrions ajouter des travaux à ceux que nous avons priorisés cette année;
- Frais de professionnels pour le RIRL, année 4 et 5, pour la préparation des plans et devis pour un dépôt de projet à l'automne 2024;
- Mise aux normes du terrain de jeux au Centre sportif.

Conclusion :

Nous sommes conscients que la construction du futur hôtel de ville et de la bibliothèque a créé de l'appréhension dans la communauté. Il s'avère que ce projet s'est invité dans notre mandat sans que nous l'ayons souhaité. Les membres du conseil ont relevé leurs manches, ont abattu la charge de travail et pris les décisions importantes tout en étant accompagnés des différents professionnels travaillant à nos côtés. Le plus gros enjeu du conseil municipal est certainement la situation financière, car il a un impact directement sur vous. Les membres du conseil en sont très conscients et c'est une pression qu'ils portent sur leurs épaules constamment lors d'analyses pour un projet, lors de la période budgétaire ou tout simplement pour le fonctionnement de base de la Municipalité.

Cependant, la réalité est que nous devons composer avec les décisions des conseils antérieurs, jongler avec les réalités actuelles et avoir une vision à long terme. Dans le cas du projet de construction, notre vision à long terme nous a menés vers un investissement pour le futur. Nous avons choisi de faire cet investissement pour offrir des services à nos citoyens. Nous sommes convaincus que le projet est une décision à long terme qui apportera un plus pour le développement économique, communautaire et culturel de la communauté.

Sachez que je suis disponible ainsi que les conseillers et le personnel administratif pour répondre à vos questions à la suite de la lecture de ce rapport des faits saillants.

Christian Massé, maire